

RAPPORTEUR : Dominique LEGRAND, Vice-Président "Éducation, culture, loisirs"

TITRE : Fonds Local d'Initiatives de Pays - "CULTURE" – Renouvellement 2017

Mesdames, Messieurs,

La création du Fonds Local d'Initiatives de Pays – "Culture" a été validée en comité syndical du 2 juillet 2014.

Le FLIP Culture est géré via la Direction de la Culture au Conseil Régional Hauts de France Nord - Pas-de-Calais - Picardie.

Ce FLIP "Culture" est une réelle opportunité pour soutenir des actions culturelles issues des associations locales qui participent à une dynamique territoriale complémentaire des démarches engagées par le SyMPaC. Il permet de soutenir des projets relevant du développement des pratiques culturelles amateurs, de la valorisation et la promotion du patrimoine et des cultures populaires ou encore d'animations culturelles.

Ce fonds est géré par un comité de gestion composé d'élus, de représentants relais du monde associatif et artistique du Calaisis. Les modalités de sélection des projets sont précisées dans le règlement intérieur.

Le FLIP "Culture" est plafonné à 6 000 € et abondé à 80% par le Conseil Régional. Le montant maximum de l'aide financière par projet sera de 3 000€ plafonnée à 80% de subvention sur le coût total du projet. Et ce, dans la limite de deux dossiers subventionnés pour l'année 2017.

Une convention partenariale entre le porteur de projet et le SyMPaC stipulant les engagements des deux parties et le montant de l'aide sera signée.

Dépenses		Recettes	
Enveloppe FLIP "CULTURE" 2017 (pour 2 projets)	6 000 €	Conseil régional (80%) SyMPaC (20%)	4 800 € 1 200 €
TOTAL	6 000 €	TOTAL	6 000 €

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- valider le renouvellement du FLIP "Culture" pour 2017 ;
- autoriser le Président à :
 - o déposer le projet auprès du Conseil Régional et solliciter l'attribution de la subvention au titre de 2017 ;
 - o engager la dépense de 6 000 € TTC ;
 - o signer toutes pièces utiles.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,


 Olivier MAJEWICZ

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 20 octobre 2017
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 20 octobre 2017

Le Président du SyMPaC,


 Olivier MAJEWICZ